

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2020
Commune de QUINCEY 70000

L'an deux mille vingt, et le dix-sept janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

Date de convocation : 8 janvier 2020

Présents : M. François BAPTIZET, Mme Nathalie BANET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Véronique BATISSE, Mme Isabelle BELLET, M. Bruno BIDOYEN, M. Christian CHAUSSALET, Mme Caroline DORMOY, M. Yves DURGET, M. Gilles GARDIENNET, M. David JACQUEMOUD, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Joseph NICOT.

Absents excusés :

Ont donné pouvoir :

M. Claude FOURNIER à M. Christian CHAUSSALET

Mme Véronique BATISSE a été élue secrétaire.

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 2020

01/2020

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En application de cet article, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à mandater des dépenses qui seront reprises au budget primitif 2020, dans la limite des crédits ouverts suivants :

Budget	Chapitre	Désignation du chapitre	Crédits ouverts en 2019 (BP+DM)	Montant maximal autorisé (25%)
Principal	21	Immobilisations corporelles	96 268.00 €	24 067.00 €

Voté à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

02/2020

Dans le cadre du transfert de la compétence EAU à la Communauté d'Agglomération de Vesoul en date du 1^{er} janvier 2020, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de moyens et de financement, les procès-verbaux de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Quincey, ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce transfert.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

CONSEILLERS	SIGNATURES
Nathalie BANET	
François BAPTIZET	
Véronique BATISSE	
Annie BAUMLIN	
Isabelle BELLET	
Bruno BIDOYEN	
Christian CHAUSSALET	
Caroline DORMOY	
Yves DURGET	
Claude FOURNIER	Pouvoir à C. CHAUSSALET
Gilles GARDIENNET	
David JACQUEMOUD	
Fabienne LEMOINE	
Marie-Noëlle MOUGIN	
Joseph NICOT	